

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 30 novembre 2022
Date de l'affichage : 30 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 44 + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 50

OBJET : TRANSPORT – REGLEMENT INTERIEUR PASS THELLE BUS - MODIFICATIONS
--

Numéro de la Délibération : 071222-DC-145

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux-le-Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSCHE, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Isabelle VILAREM, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Thérèse-Marie DESCATOIRE (démissionnaire), Annie BLANQUET, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Kévin POTET, Gérard PIEUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Philippe BOURLETTE.

Dont représentés :

- Mme Isabelle VILAREM par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Marc VIRION.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER par M. Alain DUCLERCQ.
- Mme Véronique PAUL par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de ERCUIS.

**OBJET : TRANSPORT – REGLEMENT INTERIEUR PASS THELLE BUS -
MODIFICATIONS**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n° 1.2 du 2 mai 2011 adoptant le règlement intérieur du Pass Thelle Bus ;
- Le marché de service public de transport collectif de personnes à la demande et régulier rendu exécutoire le 25 juin 2021 avec une prise d'effet au 1^{er} septembre 2021 pour une durée d'1 an reconductible deux fois dont le titulaire est la société CFTM (Compagnie Francilienne du Transport et de la Mobilité) ;
- La délibération n° 290921-DC-IX.1 du 23 septembre 2021 modifiant le règlement intérieur du service Pass Thelle Bus :
 - qui intègre avec le nouveau marché un véhicule supplémentaire dans le parc : 2 véhicules de 22 places et 4 véhicules de 8 places du lundi au vendredi et 2 véhicules de 8 places le samedi
 - en intégrant la desserte à la maison de santé à Chambly, ainsi que la procédure d'achat des titres de transport (CB/E-Boutique/ MTicket) ;
- La délibération n° 230622-DC-94 en date du 23 juin 2022, pour la signature de l'avenant 3 afin améliorer le réseau Pass Thelle Bus à partir du 03 octobre 2022 ;
- La délibération n°290922-DC-119 en date du 29 septembre 2022 modifiant le règlement intérieur du réseau Pass Thelle Bus ;

Considérant :

- Après deux mois de mise en place de la ligne urbaine à Chambly ainsi que les deux trajets supplémentaires sur la ligne Ercuis Persan ;
- L'adaptation de 2 à 3 minutes supplémentaires des horaires de desserte de la ligne interurbaine (aller uniquement) afin de proposer une meilleure amplitude horaire pour les correspondances à la gare de Chambly ;
- La création d'un nouvel arrêt « cimetière » sur la ligne urbaine de Chambly (aller/retour) ;
- L'ajout d'une numérotation spécifique aux deux lignes régulières comme suit :
 - L1 : Ligne interurbaine Ercuis-Persan
 - L2 : Ligne urbaine Chamblypour une meilleure visibilité dans le paramétrage du réseau Pass Thelle Bus, ainsi que dans les outils métiers de l'exploitant ;
- L'amélioration technique pour les conducteurs (tablettes numériques) dans le suivi des réservations qui permet d'apporter une souplesse dans le délai d'annulation des clients (annulation tardive jusqu'à 1heure avant (et non plus 2 heures avant)) ;
- Le délai d'un mois du paramétrage par Site Oise (centrale de réservation de Oise Mobilité) ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** la modification des articles 2, 6, 11 et 12 du règlement intérieur joint en **annexe** du service de transport collectif à la demande et régulier de la Communauté de communes Thelloise ;
- **DIT** que ces modifications sont intégrées dans le règlement intérieur ci-annexé consolidé et effectives à partir du 1er janvier 2023.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20221207-071222-DC-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022

Affichage : 12/12/2022